

LA LETTRE D'INFO N°6

Nov./Déc. 2018



Photo C.C.B.H.V. - P.A.V rue de la Courbe

NOUVELLE MESURE SUR LES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

**Séance du conseil communautaire
en date du 25 septembre 2018**

La Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges, les communes membres ont pour mission de faire jouir les habitants du territoire des avantages de la **propreté**, de la **salubrité**, de la **tranquillité**.

Elles doivent notamment prendre toutes les mesures nécessaires en vue de :

-  **Garantir un cadre de vie sain et de qualité à l'ensemble de leurs habitants**
-  **Veiller à la tranquillité de leurs habitants**

**Des nuisances constatées
autour des points d'apports
volontaires du territoire
imposent une nouvelle
réglementation :**

Interdiction d'utiliser les
points d'apports volontaires
sur l'ensemble du territoire
durant la **période nocturne
de 22 h à 6 h du matin et ce
depuis le 1^{er} octobre 2018.**

STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES !

Conséquences des dépôts sauvages



Dégradation du paysage



Pollution des eaux, des sols et de l'air



Nuisances olfactives



Développement de maladies et attirance des animaux (rats, chiens)



LE DÉPÔT DE DÉCHETS
DANS LA NATURE
EST UNE INFRACTION

**JUSQU'À 1500 €
D'AMENDE
(AVEC UN VEHICULE)**

LE DÉPÔT SAUVAGE
COUTE TRÈS CHER
AUX COMMUNES ET AUX USAGERS

**ET ÇA POLLUE LA
NATURE !!**

Je ne fais pas...

Pour mes déchets et encombrants :



les jeter dans la nature et dans la rue



les déposer au pied des conteneurs d'apports volontaires et aux abords de la déchetterie



les brûler

Je fais...



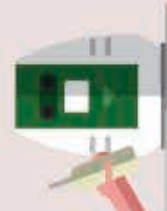
J'apporte en déchetterie mes encombrants et mes déchets dangereux



J'amène mes déchets recyclables dans le bac de tri



Je dépose le verre et mes textiles dans les conteneurs d'apports volontaires



Je retourne en magasin, dans les points de collecte (piles, déchets électroniques, pneus, batteries)